



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : _____

"Titre" : Chauffage du Stade de foot Philippe Pottier

Texte de l'intervention :

Madame, Messieurs,

La ville de Monthey est actuellement raccordée dans plusieurs quartiers au chauffage à distance (CAD) de la SATOM.

Le stade de foot Philippe Pottier est quant à lui toujours raccordé au gaz :

Quelle est la puissance installée de la chaudière et à partir de quelle puissance a-t-on l'obligation de se raccorder à des énergies renouvelables ?

Lors de l'élaboration du budget 2016, il avait été décidé, pour des questions de complexité et de coûts, de ne pas raccorder le stade au CAD mais de poursuivre l'alimentation en gaz.

Pourriez-vous nous donner les coûts, les chiffres et les raisons de conserver le chauffage à gaz à ce jour ?

La Suisse ne produit pas de gaz naturel et ne dispose pas non plus d'installation de stockage saisonnier. Le Conseil fédéral s'est fixé un objectif volontaire de réduction de consommation de gaz à partir d'août 2022.

A l'heure actuelle, aux vues des pénuries qui s'annoncent ou qui pourraient s'annoncer, ne faudrait-il pas revoir la situation et réévaluer le tarif d'un raccordement au CAD pour le stade Philippe Pottier (les travaux de transformation du stade commencent dès cet automne) ? Vu la proximité du réseau CAD qui alimente déjà la piscine depuis de nombreuses années ainsi que la présence du raccordement au niveau de la route cantonale entre la piscine et le stade, ledit raccordement doit être plus aisé et moins coûteux que par le passé.

Je vous remercie pour votre réponse.

Nom prénom : Nanchen Fernandez Catherine

Représentant le parti / groupe :

PLR

Date :

30.10.2022

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentante du
question écrite du
répondu en séance du Conseil général le

Mme Catherine NANCHEN
FERNANDEZ
parti PLR
30 octobre 2022
12 décembre 2022

Titre : Chauffage du stade de foot Philippe-Pottier

Développement :

La ville de Monthey est actuellement raccordée dans plusieurs quartiers au chauffage à distance (CAD) de la SATOM. Le stade de foot Philippe Pottier est quant à lui toujours raccordé au gaz : quelle est la puissance installée de la chaudière et à partir de quelle puissance a-t-on l'obligation de se raccorder à des énergies renouvelables? Lors de l'élaboration du budget 2016, il avait été décidé, pour des questions de complexité et de coûts, de ne pas raccorder le stade au CAD mais de poursuivre l'alimentation en gaz. Pourriez-vous nous donner les coûts, les chiffres et les raisons de conserver le chauffage à gaz à ce jour ?

La Suisse ne produit pas de gaz naturel et ne dispose pas non plus d'installation de stockage saisonnier. Le Conseil fédéral s'est fixé un objectif volontaire de réduction de consommation de gaz à partir d'août 2022. A l'heure actuelle, aux vues des pénuries qui s'annoncent ou qui pourraient s'annoncer, ne faudrait-il pas revoir la situation et réévaluer le tarif d'un raccordement au CAD pour le stade Philippe Pottier (les travaux de transformation du stade commencent dès cet automne) ? Vu la proximité du réseau CAD qui alimente déjà la piscine depuis de nombreuses années ainsi que la présence du raccordement au niveau de la route cantonale entre la piscine et le stade, ledit raccordement doit être plus aisé et moins coûteux que par le passé.

1. RÉPONSE

Lors de l'élaboration du budget 2016, il avait été décidé, pour des questions de complexité et de coûts, de ne pas raccorder le stade au chauffage à distance mais de poursuivre l'alimentation au gaz.

Dans le cadre de la réfection des locaux du stade Philippe-Pottier, le Conseil municipal a décidé, début décembre 2022, de raccorder ces installations au chauffage à distance.

Monthey, le 5 décembre 2022